

# ANNE LELONG- TROLLET

Programmes « Earth-Charter »



Enseigner et comprendre le  
développement durable

*Objectifs :*

- Connaître les différents concepts propres au D.D.*
- Comprendre le rapport Brundtland*
- Comprendre la Charte de la Terre*
- L'individu l'environnement une indéfectible interdépendance*
- Comprendre la biodiversité*
- L'éthique écocentrée*

*« L'heure est venue de reconnaître que le développement durable, la démocratie et la paix sont indivisibles ».*  
*Wangari Maathai, membre de la commission de la Charte de la Terre et prix Nobel de la Paix.*





## Article I. L'individu, la société, l'environnement : une indéfectible interdépendance

*« Est-il besoin de rappeler que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant et fragile dans lequel le futur est à la fois source d'inquiétudes et plein de promesses. Pour évoluer nous devons reconnaître qu'en dépit d'une grande diversité de cultures, d'intérêt et de développement, nous appartenons à une seule et même humanité dotée d'un destin commun. Fort de cela, le Niger supporte la Charte de la Terre qui prône les principes fondamentaux visant à édifier une société mondiale juste, durable et pacifique.<sup>1</sup> »*

### Le Développement Durable

L'année 2005 sera le début de la décennie de l'éducation au développement durable lancée par les Nations Unies. Cette décennie offre une occasion unique de réaliser de véritables progrès d'engagement de la société humaine sur la voie de la durabilité. Le développement durable a été défini comme étant le développement nécessaire aux besoins du présent sans toutefois compromettre les chances des futures générations à accéder à leurs propres besoins. Bien souvent on associe le développement durable à l'écologie, ce qui est vrai mais réducteur. Le développement durable est un concept qui met en avant la notion d'interdépendance. L'éducation au développement durable va chercher en tout premier lieu, à inspirer

chez tous les peuples un sentiment d'interdépendance et de responsabilité partagée pour le bien de l'humanité. 4 Principes sont mis en avant :

-  *Protection et Respect de la Vie*
-  *Non violence et la Paix*
-  *Justice sociale*
-  *Intégrité écologique*

Comprendre cette notion d'interdépendance de manière théorique est relativement facile. Par contre il nous est beaucoup plus difficile de le mettre en pratique pour la simple et bonne raison que nous rentrons là dans la complexité en matière d'actions citoyennes. Nous avons souvent à l'esprit « *comment faire* ». Alors qu'une des premières choses à comprendre en matière interdépendance, est que la source est notre pensée... C'est la raison pour laquelle nous essayons de travailler sur « l'éducation au développement durable ».

L'éducation au développement durable doit pouvoir trouver une place centrale dans la palette de tous les aspects éducatifs, puisque cela doit permettre à tous d'apprendre les valeurs, le comportement et les modes de vie nécessaires à une transformation sociale positive. Parce que le développement durable est aussi un concept globalisant, il est

---

<sup>1</sup> Mrs. Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires Etrangères, 4 Septembre 2002  
Johannesburg, Sommet Mondial pour le Développement Durable

en mesure de créer des liens entre les domaines de connaissance qui sinon demeureraient séparés, ouvrant ainsi de passionnantes et nouvelles possibilités de collaborations pluridisciplinaires et de croisements féconds.

### ***Changement de Paradigme : L'éthique écocentrée***

Le changement idéologique consiste principalement à apprécier la vie plutôt que d'adhérer à un standard de vie continuellement croissant. Prise en compte de la différence entre " plus " et " mieux ".

Nous devons acquérir une vision planétaire appelée aujourd'hui l'écocentrisme. L'auteur de référence est Naess (1973), avec un article qui a fait naître l'écologie " profonde " (deep ecology) L'homme est un élément dans un réseau de relations écologiques, il n'est plus au centre du monde vivant. Les systèmes écologiques sont des fins en eux-mêmes, leur valeur est indépendante de tout type d'appréciation humaine.

Cette perspective considère que s'arrêter à voir les systèmes écologiques en fonction des intérêts humains, signifie à la longue leur appauvrissement ou leur disparition, par exemple en terme démographique. Si on ne réduit pas l'impact démographique, de l'espèce humaine sur le reste de la planète, à la longue il y aura une perte inéluctable d'espèces animales, végétales, d'écosystèmes, de milieux.

Parler d'écocentrisme, c'est rentrer dans une démarche d' « éthique écocentrée », c'est-à-dire, une éthique centrée sur les systèmes écologiques, les êtres vivants n'existent pas en dehors des systèmes qui

les lient les uns aux autres. Ce sont des systèmes en interdépendances qui sont la Vie et qui ont de la valeur. Nous ne sommes plus forcément le centre, le but, la finalité, mais nous nous inscrivons dans un ensemble, une finalité plus large. Il faut inventer, trouver une autre forme de relation entre l'homme et la nature qui puisse profiter aux deux. Cette vision écocentrée, cette nouvelle relation à établir avec le système harmonieux de la vie, ne peut naître que d'une conscience individuelle, aboutissant à une éthique personnelle, à une motivation intérieure, car l'éthique ne peut avoir d'efficacité qu'à la condition qu'on y croit, qu'on y adhère, qu'on s'y engage, car la finalité de l'éthique est de dépasser l'instrumentalisme et la morale, et de rentrer dans le monde de la croyance en des valeurs. Valeurs qui nous dépassent, mais avec lesquelles nous sommes en accord. Un nouvel éveil à cette réalité de notre interconnexion et interdépendance doit se concrétiser dans les efforts permettant d'étendre la solidarité et l'intérêt portés envers tous ceux avec qui nous partageons ce court moment de l'histoire de notre planète.. Norman Cousins écrivait : « *La grande erreur de l'éducation dans presque tous les pays du monde est d'inculquer avant tout à l'individu la conscience nationale et non celle de l'appartenance à l'humanité* ». Le professeur Steven C. Rockefeller, Président du Comité de Rédaction de la Charte de la Terre, nous éclaire sur le rôle et l'importance de l'éthique. Il affirme que « du point de vue de la société, l'éthique offre un ensemble de valeurs et de principes encourageant la coopération et le bien commun. D'autre part, l'engagement à respecter des valeurs éthiques favorise le développement du moi parce que cela conduit le moi à s'identifier à la communauté humaine plus vaste à laquelle on appartient ».

Comprendre cette notion d'interdépendance de manière théorique est relativement facile. Par contre il nous est beaucoup plus difficile de le mettre en pratique pour la simple et bonne raison que nous rentrons là dans la complexité en matière d'actions citoyennes. Nous avons souvent à l'esprit « *comment faire* ». Alors qu'une des premières choses à comprendre en matière interdépendance, est que la source est notre pensée... C'est la raison pour laquelle nous essayons de travailler sur « l'éducation au développement durable ». Le développement durable a été défini comme étant le développement nécessaire aux besoins du présent sans toutefois compromettre les chances des futures générations à accéder à leurs propres besoins. Ce qui inclus aussi d'autres aspects tels que la paix, l'intégrité écologique et les droits de l'homme, et exige que nous réexaminions notre concept de « progrès ». Aborder l'éducation au développement durable nous oblige à introduire deux termes<sup>2</sup> :

**Le holisme,** Le principe du holisme (du grec *holos* : entier) dit qu'on connaît un être quand on connaît l'ensemble, la totalité, du système dont il est une partie. C'est-à-dire qu'un être est *entièrement* déterminé par le tout dont il fait partie, il suffit de (et il faut) connaître ce tout pour comprendre les propriétés de l'élément étudié. Le holisme, issu d'Emile Durkheim, consiste à expliquer des faits sociaux par d'autres faits sociaux. La société exerce une contrainte (pouvoir de coercition) sur l'individu qui doit

intérioriser les principales règles et les respecter. Les comportements individuels sont donc socialement déterminés.

**Le réductionnisme** est l'approche dominante actuellement dans les sciences ; Les physiciens considèrent que les processus physico-chimiques se trouvent à la base de tous les phénomènes psychobiologiques. Il n'y a rien d'autre que des flux de matière et d'énergie. On abordera ce qui se passe dans un écosystème à partir des sciences fondamentales. Le réductionnisme considère que les lois de la physique et de la chimie sont applicables à la biologie.

**L'approche holiste** considère que chaque niveau d'organisation, que ce soit la molécule, la cellule, l'individu ou la population, l'écosystème ou la biosphère, se caractérise par des propriétés spécifiques ou tout est "connecté". En écologie, cette idée prévaut, comme en sociologie, certains physiciens ont également une conception non réductionniste de la réalité ultime - l'approche holiste essaiera d'intégrer ce système dans un niveau d'organisation supérieure. Donc plutôt qu'expliquer l'écosystème avec les termes de la physique, une approche holiste essaiera de prendre en compte le niveau d'organisation supérieur, donc voir quel est le rôle d'un écosystème dans un ensemble d'autres écosystèmes, ou bien dans un système plus complexe. Il est important de se rendre compte que cette révolution paradigmatique concernant la biodiversité et la prise en compte des gènes, des populations, et des écosystèmes, est une perspective holiste, parce que pour étudier une organisation à un niveau donné, il est important de connaître ses mécanismes à un niveau inférieur et ses finalités à un niveau supérieur. Pour l'analyse de toute organisation, trois

---

Article I. <sup>2</sup> Donato Bergandi est philosophe des sciences au Muséum National d'Histoire Naturelle, Département "Hommes - Natures - Sociétés"

niveaux sont nécessaires : le niveau en question, le niveau inférieur, et le niveau supérieur à celui qu'on étudie. Tout ce qui concerne la biodiversité utilise donc cette approche, on arrive donc à un paradigme plus large, un paradigme systémique, un paradigme holiste, qui prend en compte : les gènes, les populations, les écosystèmes.

L'éducation au développement durable doit pouvoir trouver une place centrale dans la palette de tous les aspects éducatifs, puisque cela doit permettre à tous d'apprendre les valeurs, le comportement et les modes de vie nécessaires à une transformation sociale positive. Parce que le développement durable est aussi un concept globalisant, il est en mesure de créer des liens entre les domaines de connaissance qui sinon demeureraient séparés, ouvrant ainsi de passionnantes et nouvelles possibilités de collaborations pluridisciplinaires et de croisements féconds. Mais il est surtout essentiel d'avoir pour objectif le développement des enfants et des jeunes. Simultanément, l'éducation au développement durable doit activement mobiliser les domaines de connaissance traditionnels et les lieux d'apprentissage informels – tels que la famille, l'usine et la communauté locale.

### ***L'Éducation au Développement Durable – Une transformation intérieure***

L'une des premières révolutions que nous devons réaliser, dans l'éducation au Développement Durable, c'est de comprendre que les réformes se doivent de commencer par une transformation intérieure. Sinon elles n'aboutiront à rien. Le mercantilisme, l'individualité poussée à

l'extrême sont des caractéristiques de notre époque, mais ce sont des caractéristiques humaines. Consommer à outrance rend passif, nous sommes dans l'Ere du vide que nous tentons vainement de remplir en consommant ou en adhérant à des croyances superstitieuses et extérieures à l'homme. Les gens souffrent de trop ou de pas assez. Il faut tout simplement créer un cinquième pouvoir (Ignacio Ramonet) Un cinquième pouvoir qui nous permette d'opposer une force civique citoyenne. Nous devons réaliser une révolution intérieure. L'économie ne veut connaître l'homme que comme un être de besoin et non un être de désir. La figure du sujet est ainsi déshumanisée. On parle de l'homo-oeconomicus. Ou du « **Paradigme de l'homo-économicus** ». Depuis Adam Smith il y eu une séparation effective entre l'économie et l'Ethique, mettant ainsi en avant la neutralité morale et spirituel de l'homo-économicus. Pourtant aujourd'hui on constate un besoin nécessaire de revenir vers une nouvelle vision du monde et des besoins. Et je suis intimement persuadée que ce besoin est un besoin naturel intérieur propre à l'homme qui dépasse le cadre de la morale et qui rentre dans le vif du sujet d'aujourd'hui la nécessité et l'appel d'une « Ethique ». Le théologien Thomas Berry a fait remarquer que nous avons besoin d'une réévaluation complète des relations entre l'homme et la Terre. Mais, Quel cadre éthique est nécessaire pour promouvoir un équilibre créateur entre l'homme et la nature, cadre qui assurera à tous un avenir durable, paisible et juste ? Considérer que ce besoin d'éthique est un besoin intérieur, naturel<sup>3</sup>, propre à l'homme nous amène à considérer un changement de paradigme,

---

nous devons passer du paradigme économique de « l'homo-oeconomicus » vers le « paradigme du don » ou paradigme anti-utilisateur.

Changer notre cadre de pensée et notre système de valeurs. Je citerai Dostoevski « **Sans une idée supérieure, la société va sombrer avec tout son argent** ». Nous sommes arrivés à un moment où rien n'est plus important que de retrouver cette motivation intérieure, et cette motivation, cette conscience planétaire doit tourner autour de la conscience du *caractère sacré de la vie*. Il nous faut une nouvelle sagesse qui ne nous soit pas imposée de l'extérieur, je parlerai de *conscience innée*. Pour être efficace l'éducation au développement durable doit s'enraciner dans une foi profonde en l'humanité – cette détermination d'éveiller le genre humain grâce au processus simultané d'apprendre, de réfléchir et d'agir. Les défis les plus pressants de l'humanité existent déjà dans le cœur des gens vivant aujourd'hui, en tant que capacités cachées et non exploitées. Aujourd'hui nous pouvons considérer que ce besoin d'éthique est un besoin intérieur, naturel, propre à l'homme, ce qui nous amène à considérer que nous sommes dans une période de changement de paradigme, nous passons du paradigme économique de « l'homo-oeconomicus » vers le « paradigme du don ». Car croire en l'éthique, c'est croire en la capacité de l'homme de « donner » au-delà de ses besoins.

Maintenant prenons un exemple : les Besoins

### Les Besoins

Que veut dire cette définition ? Quels sont les besoins du présent ? Prenons le temps pour noter cinq à dix besoins qui sont les nôtres. Laissez les jeunes s'exprimer, nous ne sommes pas dans un cours d'économie, le but est de faire émerger la conscience du système paradoxal dans lequel nous sommes. Du nombre de besoins contradictoires mais aussi déterminants dans les problèmes écologiques, économiques donc sociaux.

Les Besoins	1	2	3	4	5	6		
Besoin 1: Voiture	x							
Besoin 2 : Respirer		x						
Besoin 3 : Manger			x					
Besoin 4: Argent				x				
<b>Nombre de besoins</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				

- ➔ Dans notre liste, y a-t-il des besoins contradictoires ?  
Comme avoir besoin d'une voiture et avoir besoin de respirer un air sain ?
- ➔ Dissocier les besoins primaires, secondaires, mais aussi culturels ?
- ➔ Quelle est l'ampleur du problème quand il est multiplié par le nombre d'habitants d'une localité, d'une ville, d'un pays, ou de la planète ?
- ➔ Par exemple, que se passe-t-il quand le besoin de main-d'oeuvre bon marché d'une entreprise s'oppose au besoin qu'ont les travailleurs d'avoir des salaires qui leur permettent de vivre ?

Quel est l'impact de nos besoins ?

- Quel est l'impact des besoins cités sur l'environnement ?
- Sur l'entreprise ?
  
- Quel est l'impact de la surpopulation dans l'environnement face à nos besoins ?
  
- Quel est l'impact de nos besoins face aux habitants d'un pays plutôt que ceux d'un autre ?
  
- Pour La génération actuelle, ou la génération suivante ?
- Quand un sacrifice sera nécessaire, qui le fera ?

Les Spécialistes du développement durable estiment que la satisfaction des besoins futurs dépend de la manière dont nous parviendrons à concilier aujourd'hui :

- Les besoins sociaux, économiques et environnementaux.
  - Qu'est ce que cela veut dire ?



**Tableau 3:**  
**Analyse de l'impact de nos besoins à partir du préambule de la Charte de la terre**

Points de vue trouvés dans la Charte de la Terre	aider les élèves à mieux comprendre l'impact de nos besoins.
<b>PRÉAMBULE</b>	
Nous nous trouvons à un moment déterminant de l'histoire de la Terre.	Pourquoi <sup>4</sup> ?
Nous devons choisir d'intégrer dans notre vie le principe de la responsabilité universelle.	Pourquoi ?
La Terre a fourni les conditions essentielles à l'évolution de la vie.	Comment ?
Les modes de production et de consommation qui prévalent causent des dommages considérables à l'environnement.	Pourquoi ? Comment ?
Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales.	Pourquoi ? Comment ?
<b>RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE</b>	
Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants.	Comment la reconnaissons-nous ?

**Ensuite nous pouvons aborder l'impact des besoins sur la Biodiversité**

<sup>4</sup> Espèces menacées, espèces disparues  
 - Désertification  
 - Déforestation  
 - Le problème de l'eau  
 - La démographie  
 - Pollution et catastrophes industrielles

Comprendre le développement durable, c'est rentrer dans de nouveaux concepts, comme l'interdépendance, la biodiversité, l'interaction, les écosystèmes et bien d'autres. Le mot biodiversité introduit en 1985 est le résultat de la contraction de deux mots : **diversité** et **biologique**. Le mot biodiversité désigne la richesse et la variété des formes de vie sur la planète Terre. Cette richesse et variété sont des propriétés fondamentales de la nature, un phénomène émergent de l'interdépendance entre différents niveaux d'organisation biologiques et écologiques. Il est important de comprendre que le concept de biodiversité représente une espèce de révolution parce qu'il fait descendre dans une même arène des domaines culturels qui étaient précédemment distincts. Il représente le possible fondement d'une alliance entre la recherche scientifique, la politique et l'économie au nom d'un but commun : la conservation de la diversité biologique de la planète.

**Dans ce travail**

- Nous avons développé une vision systémique et non linéaire de nos besoins.
- Nous n'avons pas cherché à évacuer le progrès,
- Nous avons réfléchi à nos besoins, mais aussi nous avons pris conscience qu'ils ne sont pas non maitrisables. Et que bien souvent ils sont du domaine de la « Pulsion ».
- Nous avons appris à devenir conscients.
- A comprendre l'importance de l'action individuelle
- A Penser globalement
- A Agir localement

Nous encourageons le visionnage du Film « *The Quiet of révolution*<sup>5</sup> », Ce film permet une réflexion sur les différentes attitudes, les motivations et les résultats concrets face à l'engagement envers le développement durable.

## CAS PRATIQUE SUR LA BIO DIVERSITE

### LA MISSION SANTO 2006

L'expédition Santo2006 s'inscrit dans la tradition des grandes expéditions scientifiques sur l'île d'Espiritu Santo au Vanuatu. Qualifiée d'île planète cet endroit est un haut lieu de la biodiversité qu'une équipe de scientifiques étudie. Le but de ce site (<http://santo2006.ens-lyon.fr>) est de proposer au système éducatif des ressources scientifiques exploitables au quotidien dans l'éducation, il permet les échanges entre classes en France ou au Vanuatu; il propose un lieu d'exposition et de réalisations dans les classes.

L'espace pédagogique du site, fournit en outre différents dossiers structurés en synthèses thématiques concernant le contexte de l'expédition ou exploitant ses résultats. Un forum est mis à disposition pour communiquer avec les accompagnateurs

pédagogiques qui servent de relais vers les scientifiques, ces forums peuvent être suivis par les élèves.

Quatre principaux modules de recherche sont menés de front. Ils correspondent aux différents types de milieux : marin/sous marin; terrestre; souterrain; transformé et habité par l'Homme.

### PROJET SANTO ECOLE ELEMENTAIRE

Liens directs avec les programmes de cycle 3

**Point forts : la biodiversité et le rôle de l'homme (thèmes majeurs de l'EEDD), la structure des écosystèmes.**

Espace consacré à l'étude des grottes et cavités de l'île ainsi que leur peuplement et leur biodiversité. Les blogs des missions d'exploration des spéléologues sont en place, les premières données sont visibles....

**Unité et diversité du monde vivant** - Première approche de la notion d'espèce - Première approche de la notion d'évolution - Adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu - Action de l'homme sur son environnement - Adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu - Action de l'homme sur son environnement -

### EEDD - Biodiversité

La diversité écologique

---

<sup>5</sup> « Pour une révolution silencieuse ».

Prendre conscience de la complexité de l'environnement, de la fragilité des équilibres

S'appuyer sur une compréhension scientifique pour des choix raisonnés

**Les risques naturels** : entre prévention et précaution ; dimension culturelle ; enjeux

**Education à l'environnement** - Rôle et place des êtres vivants dans leur environnement

**Le projet Santo c'est également des projets pédagogiques pour les classes de cycles 2**

Santo peut donner lieu à des exploitations pédagogiques dans plusieurs directions :

1. L'étude scientifique de la biodiversité, de son constat possible dès le premier degré, à son explication en lien avec la génétique et l'évolution.
2. La biodiversité dans une perspective de développement durable, qui prend en compte les enjeux et les paramètres autres que biologiques ou géologiques.
3. Les rencontres privilégiées avec les scientifiques : témoignages sur leurs métiers, leurs attentes, leurs activités sur le terrain, les surprises, les moyens et techniques utilisés...

On y trouve aussi un programme : **D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

**1. Définir la biodiversité**

**L'inventaire des espèces** : combien d'espèces sont connues ?

Estimations sur les chiffres réels ?

Suivre en direct les avancées de l'inventaire sur Santo : le bilan (combien d'espèces nouvelles ?)

**La biodiversité : à quoi ça sert ?**

Des exemples de ressources fournies par la biodiversité ; l'exploitation de la biodiversité

Ex : les palmiers

**2. La biodiversité et l'Homme**

Les populations locales : leur implication et leur rôle ; leur perception de la biodiversité

**3. La gestion de la biodiversité**

Des exemples concrets en prenant en compte les populations locales

**4. L'érosion de la biodiversité**

Le rythme de disparition des espèces ; les conséquences prévisibles dur échauffement global ; l'histoire des disparitions sur les îles (notamment dans le Pacifique)

Les causes de disparitions

## **2. REVUE DE PRESSE**

**Mettre en place une revue de presse permanente** (pour des niveaux de 4-3<sup>ème</sup> plutôt) *sur le thème de la biodiversité* : repérer tous les articles qui parlent directement ou indirectement de la biodiversité : espèces nouvelles ; exploration de territoires inconnus ; disparition d'espèces ; l'impact du réchauffement ; la destruction des milieux ; les réintroductions ; les espèces envahissantes ; ....

## **3. LIENS AVEC LES METIERS**

Métier : chercheur

Les implications ; le travail au quotidien ; les méthodes

### ***Le rapport Brundtland***

Publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre Avenir à Tous* (ou *Rapport Brundtland* du nom de la présidente de la commission, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland), définit la politique nécessaire pour parvenir à un « développement durable ». Le rapport définit le concept ainsi : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* »

Depuis cette date, l'expression développement durable s'est répandue dans le monde entier. Il existe trois éditions françaises du rapport Brundtland.

1. La première a été éditée par l'*Oxford University Press* en 1987 et ressemble à un manuscrit dactylographié; il fait usage du concept de *développement durable*.
2. La deuxième édition, préparée par la maison d'édition québécoise *Les Éditions du Fleuve* en 1988, apporte de nombreuses améliorations au manuscrit et remplace *développement durable* par *développement soutenable*.
3. En 1989, Les Éditions du Fleuve impriment une édition révisée qui comprend une introduction écrite par Gro Harlem Brundtland (il s'agit de la traduction de la préface de l'édition anglaise publiée par l'*Oxford University Press* en 1987).

L'éditeur québécois a pris la peine d'expliquer son choix du mot *soutenable* dans l'édition de 1989 : « L'éditeur, à la demande de la Commission, a traduit *sustainable development* par *développement soutenable* et non par *développement durable*. Cependant, *développement durable* semble être mieux accepté que *développement soutenable*, du moins en Amérique. » Nonobstant ces explications, le simple bon usage impose désormais l'expression *développement durable*, tirée de l'édition originale de 1987.

L'accent est toujours mis sur le fait qu'il **faut préserver la nature**, parce que si nous ne le faisons pas, c'est l'humanité qui paiera la dette. La convention prône très clairement une utilisation soutenable de diversité écologique, l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique, d'une manière et à un rythme qui n'entraîne pas leur appauvrissement à long terme. On prend donc en compte le

potentiel écologique en fonction des besoins et des aspirations des générations futures. C'est toujours le même concept qui est proposé, mais, comme on verra par la suite, dans le préambule de la Convention est introduit un terme qui complique tout. En essayant de trouver une certaine cohérence conceptuelle et pratique par rapport aux méthodologies, on est amené à préciser la question : que faut-il faire pour préserver la biodiversité, pour développer un système économique qui permette de ne pas détruire les systèmes écologiques ? Est-ce que notre modèle de développement économique actuel a cette capacité, ou bien quel sera le modèle de développement qui le permettra ?

### **La Charte de la Terre**

En 1987, la commission Brundtland des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement a rédigé un rapport intitulé « Notre futur commun ». Il recommande la rédaction d'une Charte pour nous guider vers un développement durable. La Charte de la Terre a été initiée pendant la préparation du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Malgré l'implication de plusieurs pays, il n'y a pas eu de mouvement suffisamment fort pour adopter ce texte. En 1994, le Dr. Ruud Lubbers, premier ministre hollandais, a réuni Maurice Strong et Mikhail Gorbatchev pour insuffler une nouvelle énergie au projet de Charte de la Terre. Après plusieurs années de consultation internationale, une version aboutie du document a été approuvée à l'Unesco à Paris en Mars 2000. La Charte de la Terre propose « d'unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. »

### **La Charte de l'environnement**

L'adoption d'une Charte de l'environnement s'est imposée à la commission Coppens comme une nécessité de notre époque. Cette évidence repose sur le constat de la situation actuelle de l'environnement, et des relations entre l'homme et son environnement. Le gouvernement a adopté le 25 juin 2003 en Conseil des ministres le texte inspiré des propositions de la commission Coppens et de la consultation nationale, L'adoption d'une Charte de l'environnement s'est imposée à la commission Coppens comme une nécessité de notre époque. La commission a souligné les évolutions profondes des relations que l'homme entretient désormais avec son milieu naturel. La charte de l'environnement reprend un certain nombre de droits ou de principes dits de "4<sup>e</sup> génération" déjà consacrés dans des textes à valeur législative ou le plus souvent dans des textes internationaux (les Droits de l'homme de 1789 étant la première génération et les droits sociaux du XX<sup>e</sup> siècle la deuxième).

### **La Charte contient 10 articles.**

Elle consacre un nouveau droit individuel, celui du *droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé* (article 1<sup>er</sup>).

Une innovation juridique réside également dans la *notion de devoir* articles 2 à 4 : devoir pour toutes personnes, articles 5, 6 et 10 relatifs aux autorités publiques, articles 8 et 9 pour les secteurs concernés tel que l'éducation et la recherche, celui de prendre part à la préservation de

l'environnement. Ce n'est pas la première fois que la notion de devoir apparaît dans une constitution (la constitution de 1946 mentionne le devoir de travailler), mais c'est la première fois que le devoir peut prendre une valeur normative. Cela a été critiqué, notamment par les défenseurs de la conception de droit subjectif, pour qui le seul devoir qu'ait le citoyen est de respecter les droits d'autrui.

La Charte porte au niveau constitutionnel d'autres principes, qui existaient déjà au niveau législatif, mais qui acquièrent ainsi une plus grande force. Par exemple la responsabilité écologique, qui englobe, en lui donnant une portée plus large, le « principe pollueur-payeur » qui n'est pas expressément reconnu dans la charte à la différence du Traité CE.

Enfin, la Charte définit le *principe de précaution*<sup>1</sup>. Un soin particulier a été apporté à sa rédaction, afin d'écartier tous les abus d'interprétation qui en ont été faits dans le passé. Le libellé de l'article 5 de la Charte est ainsi différent de la rédaction traditionnelle du principe de précaution, telle qu'on la trouve dans la déclaration de Rio ou en tête de notre Code de l'environnement. Une lecture comparée de ces deux rédactions est, à ce titre, très éclairante.

**Les effets de la Charte dans l'ordre juridique français :** Le Conseil constitutionnel s'est référé pour *la première fois à la Charte de l'environnement par une décision n° 2005-514 DC du 28 avril 2005, relative à la création du registre international français de l'immatriculation des navires*. Le Conseil constitutionnel a jugé que le

législateur n'avait pas méconnu le principe du développement durable énoncé par l'article 6 de la Charte de l'environnement.

La Cour de Cassation examine actuellement les effets de la Charte. Elle doit définir comment les conditions d'exercice de tous ces principes doivent être définies par la loi, et apporter des recommandations sur les textes d'application de la Charte, pour mettre en cohérence les lois existantes. D'ores et déjà, les tribunaux de l'ordre judiciaire de première instance ont reconnu pleinement à la Charte ses effets, en premier lieu le droit de vivre dans un environnement respectueux de la santé, conjugué au principe de précaution. ***Elle a notamment permis le fondement de la relaxe des faucheurs d'OGM dont la responsabilité pénale était en cause***<sup>2</sup>

## **ANNEXES**



## **LA CHARTE DE LA TERRE**

### **PRÉAMBULE**

Nous nous trouvons à un moment déterminant de l'histoire de la Terre, le moment où l'humanité doit décider de son avenir. Dans un monde de plus en plus interdépendant et fragile, le futur est à la fois très inquiétant et très prometteur. Pour évoluer, nous devons reconnaître qu'au milieu d'une grande diversité de cultures et de formes de vie nous formons une seule humanité et une seule communauté de la Terre partageant une destinée commune. Nous devons unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. Dans ce but, il est impératif que nous, les peuples de la Terre, déclarions notre responsabilité les uns envers les autres, envers la communauté de la vie ainsi qu'envers les générations futures.

### **La Terre, Notre Foyer**

L'humanité fait partie d'un vaste univers en évolution. La Terre, notre foyer, est elle-même vivante et abrite une communauté unique d'êtres vivants. Les forces de la nature font de l'existence une aventure exigeante et incertaine, mais la Terre a fourni les conditions essentielles à

l'évolution de la vie. La capacité de récupération de la communauté de la vie et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous ses systèmes écologiques - une riche variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. L'environnement de notre planète, y compris ses ressources limitées, est une préoccupation commune à tous les peuples de la terre. La protection de la vitalité, de la diversité ainsi que de la beauté de la Terre est une responsabilité sacrée.

### **La Situation Globale**

Les modes de production et de consommation qui prévalent causent des dommages considérables à l'environnement, l'épuisement des ressources et la disparition massive de nombreuses espèces. Les communautés locales sont affaiblies. Les bénéfices du développement ne sont pas partagés d'une manière équitable et l'écart entre les riches et les pauvres est de plus en plus grand. L'injustice, la pauvreté, l'ignorance et les conflits violents sont généralisés et causent de grandes souffrances. Une augmentation sans précédent de la population a accablé les systèmes écologiques et sociaux. Les fondements de la sécurité planétaire sont menacés. Ces tendances sont dangereuses, mais non inévitables.

## **Les Défis de l'Avenir**

C'est à nous de choisir : former un partenariat à l'échelle globale pour prendre soin de la Terre et de nos prochains ou bien participer à notre propre destruction ainsi qu'à celle de la diversité de la vie. Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus. Nous possédons la connaissance et la technologie suffisantes pour subvenir aux besoins de tous et pour réduire les répercussions sur l'environnement. L'émergence d'une société civile mondiale offre l'opportunité de bâtir un monde démocratique et humain. Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont étroitement liés et ensemble nous pouvons trouver des solutions intégrées.

## **La Responsabilité Universelle**

Pour réaliser ces aspirations, nous devons choisir d'intégrer dans notre vie le principe de la

responsabilité universelle, nous identifiant autant à la communauté de la Terre qu'à nos communautés locales. Nous sommes à la fois citoyens de différentes nations et d'un seul monde où le local et le mondial sont interdépendants. Nous partageons tous la responsabilité de garantir le bien-être présent et futur de la grande famille humaine et de toutes les autres formes de vie. L'esprit de solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers. Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants, qui visent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises commerciales, des gouvernements et des institutions transnationales.

## **PRINCIPES**

### **I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE**

#### **1. Respecter la Terre et toute forme de vie.**

- a./ Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.
- b./ Reconnaître la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.

#### **2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.**

- a./ Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain.
- b./ Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun.

#### **3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.**

- a./ S'assurer que les communautés, à tous les niveaux, garantissent les droits de l'homme et les libertés fondamentales et donnent à chacun la possibilité de développer pleinement son potentiel.
- b./ Promouvoir la justice sociale et économique, en donnant à chacun les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois sûre, utile et écologiquement durable.

#### **4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.**

- a / Reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures.
- b./ Transmettre aux générations futures les valeurs, traditions et institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.

Pour réaliser les quatre engagements généraux précédents, il est nécessaire d'adopter les principes suivants :

## **II. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE**

### **5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.**

- a./ Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.
- b./ Créer et sauvegarder des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages et des zones marines, pour protéger le système de soutien de la vie sur la Terre, maintenir la biodiversité et conserver notre héritage naturel.
- c./ Promouvoir la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
- d./ Restreindre et éliminer les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement et empêcher l'introduction de ces organismes nuisibles.
- e./ Gérer l'utilisation des ressources renouvelables telles que l'eau, la terre, les produits forestiers et la vie marine en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
- f./ Gérer l'extraction et l'utilisation des ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles en utilisant des procédés qui minimisent l'épuisement et qui ne causent pas de dommages importants à l'environnement.

a./ Prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations

scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.

- b./ Faire peser la charge de la preuve sur ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
- c./ S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.
- d./ Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques ou de toutes autres substances nocives.
- e./ Éviter les activités militaires qui nuisent à l'environnement.

## **7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.**

- a./ Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.
- b./ Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.

## **6. Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleur**

- c./ Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
- d./ Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et économiques les plus élevées.
- e./ Assurer l'accès universel aux soins de santé qui favorisent une reproduction saine et responsable.
- f./ Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la suffisance matérielle dans un monde aux ressources limitées.

**8. Faire progresser l'étude de l'écologie durable et promouvoir l'échange libre et l'application élargie des connaissances acquises.**

- a./ Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.
- b./ Reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et la sagesse de chaque culture qui contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être de l'être humain.
- c./ S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.

**III. JUSTICE SOCIALE ET**

**ECONOMIQUE**

**9. Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.**

- a./ Garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires hygiéniques en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires.
- b./ Habilitier chaque personne avec l'éducation et les moyens d'avoir accès aux ressources nécessaires à sa subsistance et offrir la sécurité sociale et des mesures de protection à toute personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins.
- c./ Reconnaître les ignorés, protéger les plus faibles, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.

**10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.**

- a./ Promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.
- b./ Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.

- c./ S'assurer que toutes les industries favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.
- d./ Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de leurs activités.

**11. Affirmer l'égalité et l'équité des sexes comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.**

- a./ Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence à leur endroit.
- b./ Encourager la participation active des femmes dans les différents aspects des domaines économique, politique, civil, social et culturel en tant que partenaires égales et à part entière, décideuses, dirigeantes et bénéficiaires.
- c./ Renforcer la cellule familiale et assurer à chacun de ses membres la sécurité, l'affection et les soins appropriés.

**12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention**

**particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.**

- a./ Éliminer toute forme de discrimination, notamment la discrimination basée sur la race, couleur, sexe, orientation sexuelle, religion, langue et les origines nationales, ethniques ou sociales.
- b./ Affirmer le droit des peuples indigènes à leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres et leurs ressources, ainsi qu'à leurs propres moyens d'existence traditionnels et durables.
- c./ Honorer et soutenir les jeunes de nos communautés en leur permettant de remplir leur rôle essentiel à la création de sociétés durables.
- d./ Protéger et restaurer les lieux d'une grande importance du point de vue culturel et spirituel.

**IV. DEMOCRACIE, NON-VIOLENCE, ET PAIX**

**13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir la transparence et l'imputabilité dans la façon de gouverner, la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.**

- a./ Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les plans et activités de développement qui l'intéressent ou qui sont susceptibles de l'affecter.
- b./ Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir la participation

significative de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.

- c./ Protéger le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence.
- d./ Établir l'accès effectif et efficace à des procédures judiciaires administratives et indépendantes, incluant les compensations et les réparations pour des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.
- e./ Éliminer la corruption de toutes les institutions publiques et privées.
- f./ Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux niveaux de gouvernements les plus aptes à les assumer efficacement.

**14. Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.**

- a./ Assurer à tous, particulièrement aux enfants et aux jeunes, l'accès à l'éducation leur donnant les moyens de contribuer activement au développement durable.
- b./ Favoriser la contribution des arts, des sciences humaines ainsi que les sciences, à l'éducation en matière de développement durable.

- c./ Augmenter le rôle des médias de masse dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux.
- d./ Reconnaître l'importance de l'éducation morale et spirituelle pour une existence durable.

**15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.**

- a./ Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et atténuer leurs souffrances.
- b./ Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de trappe et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.
- c./ Éviter ou éliminer dans la mesure du possible la capture ou la destruction d'espèces non ciblées.

**16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.**

- a./ Encourager et soutenir la compréhension, la solidarité et la coopération mutuelles entre tous les peuples et tous les pays ainsi qu'à l'intérieur de chaque pays.
- b./ Mettre en place des stratégies complètes pour prévenir les conflits violents et utiliser des méthodes de résolution de problèmes fondées sur la collaboration pour gérer et résoudre les conflits environnementaux et tout autre désaccord.
- c./ Démilitariser les systèmes de sécurité nationale, les amener à une position défensive non provocatrice et convertir les ressources militaires

à des projets pacifiques, notamment la restauration écologique.

d./ Éliminer les armes nucléaires, biologiques et toxiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive.

e./ S'assurer que l'espace orbital extra-atmosphérique, est utilisé dans le respect de la paix et de la protection de l'environnement.

f./ Reconnaître que la paix est l'entité créée à partir de relations équilibrées avec soi-même, avec les autres, avec d'autres cultures et d'autres formes de vie, avec la Terre et l'ensemble de l'univers dont nous faisons tous partie.

## LA VOIE DE L'AVENIR

Comme jamais auparavant dans l'histoire, notre destin commun nous invite à chercher un nouveau commencement. Un tel renouvellement est la promesse des principes de la Charte de la Terre. La tenue de cette promesse repose sur notre engagement à adopter et promouvoir les valeurs et objectifs de la Charte. Cet engagement nécessite un changement dans nos cœurs et dans nos esprits. Il nécessite également un sens nouveau d'interdépendance mondiale et de responsabilité universelle. Nous devons développer et mettre en pratique de façon imaginative la vision d'un mode de vie durable sur le plan local, national, régional, et international. Notre diversité culturelle est un héritage précieux

et les diverses communautés trouveront leur propre façon de réaliser cette vision. Nous devons approfondir et élargir le dialogue mondial à l'origine de la Charte de la Terre, car nous avons beaucoup à apprendre de la quête commune et perpétuelle de la vérité et de la sagesse. Dans la vie, il existe souvent des tensions entre les valeurs les plus importantes. Cela peut impliquer des choix difficiles. Néanmoins, nous devons trouver des manières d'harmoniser la diversité avec l'unité, l'exercice de la liberté avec le bien commun, les objectifs à court terme avec les buts à long terme. Chaque personne, famille, organisation et communauté a un rôle primordial à jouer. Les arts, les sciences, les religions, les institutions d'enseignement, les médias, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et les gouvernements sont appelés à faire preuve d'initiative créatrice. Le partenariat entre le gouvernement, la société civile et les entreprises est essentiel à une bonne gouvernance.

Pour bâtir une communauté universelle durable, les nations du monde doivent renouveler leur engagement envers les Nations Unies, honorer leurs obligations dans le cadre des accords internationaux existants et soutenir l'application des principes de la Charte de la Terre par moyen d'un instrument ayant force de loi à l'échelle internationale sur les questions d'environnement et de développement.



Faisons en sorte que notre époque soit reconnue dans l'histoire comme étant l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, la ferme résolution d'atteindre la durabilité, l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et l'heureuse célébration de la vie.

## ***Annexe B : Glossaire des mots clés***

*Développement Durable*: Il répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à pourvoir à leurs propres besoins.

*Mode de vie Durable*: Art de vivre tendant à harmoniser l'activité humaine avec son environnement. Grâce à l'usage de technologies adéquates, une vie économique coopérative, et l'initiative individuelle. C'est un comportement réfléchi caractérisé par la responsabilité personnelle, l'autonomie, l'assistance à autrui, et une conscience spirituelle. De plus, c'est une éthique liée à la bonne gestion de l'environnement et de l'économie où les besoins du présent doivent s'équilibrer pour ne pas nuire aux besoins des générations futures

*Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable (2005-2014)*: Elle a pour but de démultiplier la mise en pratique « sur le terrain » de l'Éducation en vue du Développement Durable. Entraînant l'assimilation des principes liés au Développement Durable à une grande variété de conjonctures différentes. En 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 relative à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie.

*Éducation en vue du Développement Durable* : A l'ambition d'accroître la connaissance, les compétences, les attentes et valeurs qui permettront aux hommes et femmes de tous âges de se rendre responsable et ainsi de contribuer à créer un avenir durable et d'en tirer les fruits.

*Valeurs*: Usuellement, c'est le point de départ qui nous motive à prendre des décisions. Culture, famille, religion et temporalité tous ont une influence sur les valeurs. Des exemples de valeurs sont : la justice, l'équité et le respect.

*Principes* : Ils sont issus des valeurs et des normes de comportement établies.

Souvent, valeurs et principes sont associés, comme s'ils étaient synonymes.

*La Charte de la Terre*: La Charte de la Terre est une déclaration de principes fondamentaux pour l'édification, au XXI<sup>e</sup> siècle, d'une société mondiale qui soit juste, durable et pacifique. Elle cherche à inspirer chez tous les peuples un nouveau sentiment d'interdépendance et de responsabilité partagée pour le bien-être de l'humanité et des êtres vivants en général.

*Sources*: Ce glossaire a été composé avec l'aide de ces différents sites/sources: site de l'UNESCO, site de "Ways of Wisdom", Manuel de la Charte de la Terre, et les outils pédagogiques de la Charte de la Terre développé pour le Costa Rica.